

11 juin 2019

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 mai 2011 de MM. Yves de Matteis, Benaouda Belghoul, Christophe Dunner, M<sup>mes</sup> Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Martine Sumi, Ariane Arlotti et Maria Pérez: «Petite enfance: des crèches pour toutes les familles... Toutes?»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- le caractère diversifié des familles vivant en ville de Genève;
- la lutte contre le racisme ainsi que la protection et la promotion des droits humains;
- le fait que la Ville de Genève fasse partie de la Coalition internationale des villes contre le racisme;
- la motion M-949, «Pour le lancement d’une coalition internationale des villes contre l’homophobie»;
- l’initiative des villes interculturelles (vers un modèle d’intégration interculturelle);
- le fait que le bien de l’enfant, y compris sans statut légal, doit passer avant toute autre considération,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à veiller, de manière générale, à ce que la politique de la petite enfance de la Ville de Genève inclue une présensibilisation au respect de tous les enfants compatible avec les recommandations du Haut-Commissariat aux droits de l’homme ainsi qu’avec celles du Comité des droits de l’enfant de l’ONU, dans le respect des droits et des intérêts de l’enfant.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal a accepté cette motion amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de sa séance du 27 mars 2019.

En préambule, il sied de rappeler que le Règlement relatif à l’accueil préscolaire en Ville de Genève et aux conditions d’octroi des subventions aux structures d’accueil (LC 21 551) consacre à son article 5 le principe de non-discrimination: «Sous réserve du respect de l’article 4 et des places disponibles, les structures d’accueil prennent en charge les enfants, dès la fin du congé maternité ou d’adoption, jusqu’à l’âge de la scolarité obligatoire, sans aucune discrimination.»

Ensuite, le Service de la petite enfance (SDPE) a pris de nombreuses mesures pour appliquer ce principe:

- les activités de formation du personnel des Structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) à l'éveil aux langues ont été poursuivies;
- l'Association pour l'intégration de la petite enfance (AIPE) a offert des formations continues sur la thématique de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques; de nouvelles modalités de collaboration (modification de la convention) sont en cours de validation;
- une collaboration avec l'association Familles arc-en-ciel permet un accompagnement sur mesure des équipes éducatives;
- un nouveau cadre de référence qualité pour les SAPE a été établi; les questions d'inclusion, de diversité des familles et de respect des droits des enfants ont été intégrées dans ce document;
- le colloque annuel de 2012 de la petite enfance a porté sur le thème de la diversité des familles et le colloque 2015 sur l'inclusion.

En outre, les initiatives suivantes peuvent être mentionnées:

- le plan d'actions pluriannuel pour la promotion des droits de l'enfant vise à mieux prendre en compte les enfants dans toutes les politiques publiques de la Ville; la Ville de Genève a reçu en 2018 le label «Commune amie des enfants» attribué par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) Suisse;
- une attention particulière a été portée à la diversité des livres et des jeux éducatifs proposés dans les structures d'accueil de la petite enfance;
- un partenariat existe avec le groupe Homo-parents 360 avec l'appui du pôle Egalité & Diversité du Service Agenda 21.

S'agissant enfin des enfants à besoins spécifiques, ceux-ci font l'objet d'un suivi dans les institutions quand le diagnostic a pu être posé. De plus, plusieurs structures d'accueil de la petite enfance mettent actuellement en œuvre un projet d'accueil inclusif. Après évaluation, ce modèle de prise en charge pourrait être étendu à d'autres structures.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente:  
*Esther Alder*